



HYDREAULYS

EXTRAIT DES DECISIONS DU BUREAU

Le mardi 22 novembre 2022 à 18h le Bureau d'HYDREAULYS légalement convoqué par son Président, Monsieur Marc TOURELLE, s'est réuni au 12 rue Mansart à Versailles (78 000).

OBJET : 2022/10 : AUTORISATION DE SIGNATURE – ACCORDS-CADRES A BONS DE COMMANDE POUR DES PRESTATIONS DE GEOMETRES ET DE DETECTION DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Sont présents :

CA VGP : Marc TOURELLE, Benoît RIBERT, François DARCHIS, Richard RIVAUD (en visioconférence)

CA SQY : Eva ROUSSEL, Henri-Pierre LERSTEAU, Françoise BEAULIEU

CC Gally Mauldre : Laurent RICHARD

Saint-Nom-la-Bretèche : Gérard PARFAIT

Ont donné pouvoir : Sonia BRAU à Marc TOURELLE, Grégoire DE LA RONCIERE à Françoise BEAULIEU, Jacques BISSON à Henri-Pierre LERSTEAU

Date de la convocation : 16 novembre 2022

Secrétaire de séance : Benoît RIBERT

Date d'affichage électronique : 25 novembre 2022

Nombre de membres : En exercice : 12 Présents : 8 Votants : 11

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture :

- Date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux

Accusé de réception en préfecture
078-200089316-20221122-DEC202210-DE
Date de réception en préfecture : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Décision à valeur délibérative - 2022/10

OBJET : Autorisation de signature – Accords-cadres à bons de commande pour des prestations de géomètres et de détection de réseaux d'assainissement

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'HYDREAULYS en date du 05 septembre 2022,

Considérant que la présente consultation a pour objet la réalisation de prestations de géomètres et de détection de réseaux d'assainissement sur le territoire d'HYDREAULYS,

Considérant que la consultation est décomposée en trois (3) lots relatifs aux :

- Levés topographiques de surface (lot 1) ;
- Levés topographiques d'ouvrages d'assainissement (lot 2) ;
- Investigations complémentaires et marquage-piquetage de réseaux concessionnaires (lot 3).

Considérant qu'elle est passée selon la procédure d'appel d'offres ouvert sous la forme de trois accords-cadres à bons de commande conclus avec un seul opérateur pour chacun et prend effet à compter de sa notification pour une durée initiale d'un (1) an, les marchés pouvant être reconduits trois (3) fois par période successive d'un (1) an par tacite reconduction, sans que leur durée totale ne puisse excéder quatre (4) ans,

Considérant que les accords-cadres sont conclus pour leur durée globale pour un montant minimal fixé à cinquante mille (50 000) euros Hors Taxes et d'un montant maximal de trois cent cinquante mille (350 000) euros Hors Taxes pour le lot 1, d'un montant minimal fixé à vingt mille (20 000) euros Hors Taxes et maximal de deux cent mille (200 000) euros pour le lot 2 et d'un montant minimal de vingt mille (20 000) euros Hors Taxes et cent cinquante mille (150 000) euros Hors Taxes pour le lot 3,

Considérant que par décision en date du 15 novembre 2022, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) d'HYDREAULYS a décidé d'attribuer les accords-cadres à l'entreprise GEOFIT EXPERT pour le lot 1, l'entreprise GEOSAT pour le lot 2 et l'entreprise INFRANEO pour le lot 3, qui présentent l'offre économiquement la plus avantageuse concernant chacun des lots,

Considérant qu'il est en conséquence demandé aux membres du Bureau de prendre acte de la décision d'attribution par la Commission d'Appel d'Offres d'HYDREAULYS des accords-cadres à bons de commande relatifs à des prestations de géomètres et de détection de réseaux d'assainissement, et d'autoriser le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer lesdits accords-cadres,

Ayant entendu l'exposé,

**Le Bureau,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,**

PREND ACTE de la décision d'attribution par la Commission d'Appel d'Offres en date du 15 novembre 2022 des accords-cadres à bons de commande relatifs à des prestations de géomètres et de détection de réseaux d'assainissement sur le territoire d'HYDREAULYS à l'entreprise GEOFIT EXPERT pour le lot 1, l'entreprise GEOSAT pour le lot 2 et l'entreprise INFRANEO pour le lot 3, qui présentent pour chacun des lots l'offre économiquement la plus avantageuse.

AUTORISE le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer les accords-cadres à bons de commande relatifs à des prestations de géomètres et de détection de réseaux d'assainissement sur le territoire d'HYDREAULYS attribués à l'entreprise GEOFIT EXPERT pour le lot 1, l'entreprise GEOSAT pour le lot 2 et l'entreprise INFRANEO pour le lot 3 qui présentent pour chaque lot l'offre économiquement la plus avantageuse, et tout document y afférent.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2022 et suivants.

**Pour Extrait Conforme
A Versailles, le 22 novembre 2022**

Le Président

Marc TOURELLE

